



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 18 mai à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Régularisation foncière : déclassement d'une partie de la parcelle communale constituant la rue du Ried.

Des propriétaires riverains de la rue du Ried ont aménagé leur muret ou clôtures sur les bords de la voirie de la rue du Ried. Ils occupent ensemble 0.45 are de la parcelle communale. La rue du Ried est constituée par la parcelle précitée qui appartient au domaine public communal. Il convient de régulariser la situation. La cession de ces délaissés de voirie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et ne modifie pas les conditions de circulation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer le déclassement d'une surface de 0.45 are à détacher de la parcelle référencée section 11 parcelle 166 constituant la rue du Ried qui appartient au domaine public communal et de procéder la cession des délaissés de voirie aux propriétaires riverains au prix de 3060 € HT l'are.

2/Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur.
DESIGNE M Gabriel MULLER (Maire) en qualité d'électeur titulaire et M Francis LAAS (Adjoint au Maire) en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes.

3/Information sur les mesures géophysiques pour le « Permis de Strasbourg ».

4 camions vibrateurs de la société FONROCHE GEOTHERMIE effectueront des mesures géophysiques sur la Route Nationale 2 jours entre le 11 mai et le 09 juillet. Le but est d'obtenir une image fine du sous-sol à 4 km de profondeur.
Par arrêté ministériel du 10 juin 2013, la société FONROCHE GEOTHERMIE a obtenu un permis exclusif de recherche de gîte géothermique dans le cadre du « Permis de Strasbourg ».

4/Voyage de jumelage du 14 au 17 mai en Limousin:

Un compte rendu du voyage de jumelage en Limousin est fait aux Conseillers municipaux avec notamment 2 événements marquants :

la visite d'Oradour sur Glane avec une délégation d'Allemands de Zapfendorf en présence du Maire d'Oradour sur Glane et 2 dépôts de gerbe avec la délégation allemande aux Monuments aux Morts de Janailhac et La Roche l'Abeille.

2 tombes de Kilstettois décédés pendant l'évacuation à Janailhac et La Roche l'Abeille ont été également fleuris.

5/ Facturation de l'enlèvement des containers à poubelle sur le domaine public

La levée des containers à poubelle est effectuée le vendredi. Des containers à poubelles ne sont pas rentrés le jour même ou le surlendemain mais encombrent le domaine public plusieurs jours après la levée. Ils occasionnent aussi des nuisances olfactives et esthétiques au voisinage immédiat.

Il est proposé de faire enlever le lundi matin par les services municipaux les containers à poubelle qui ne sont pas rentrés durant le week-end et de facturer cet enlèvement 25 €.

Le Conseil Municipal, DECIDE de facturer 25 € l'enlèvement des containers à poubelle qui ne sont pas rentrés durant le week-end aux propriétaires et DECIDE d'appliquer cette mesure à compter du 1^{er} août 2015 (vote : par 18 voix pour et 1 abstention)

6/Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'élimination du SMIEOM de Bischwiller et Environs.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'élimination du SMEIOM de Bischwiller et Environs.

7/Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières.



Le Maire

Gabriel MULLER